



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pédagogie

Question écrite n° 88400

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la circulaire n° 2006-003 du 3 janvier 2006 relative à l'apprentissage de la lecture. L'éducation nationale a pour mission, comme le rappelle l'esprit de la loi d'orientation et de programmation pour l'école, de donner une base de connaissance aux élèves. Parmi ces éléments, le premier est sans doute la maîtrise de l'apprentissage de la lecture. La circulaire n° 2006-003 du 3 janvier 2006 relative à l'apprentissage de la lecture remet au « goût du jour » la méthode dite syllabique quasiment abandonnée dans les années soixante-dix au profit de méthodes dites globales ou semi-globales. Depuis quelques années, le retour à l'ancienne méthode est demandé par les parents d'élèves. Elle est également recommandée dans une étude récente réalisée par des orthophonistes. Aussi, elle lui demande dans quels délais on peut envisager la généralisation de cette méthode dans les établissements scolaires.

Texte de la réponse

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 fait de la maîtrise de la langue française la première composante du socle commun des connaissances et des compétences à l'école primaire. Dans ce contexte, il convient de tout mettre en oeuvre pour que l'apprentissage de la lecture par chaque élève soit sûr et rapide ; c'est ainsi que les maîtres doivent proposer des méthodes structurées qui conjuguent travail sur l'identification des mots et apprentissages des stratégies qui conduisent à la compréhension. Pour clarifier la situation, les programmes d'enseignement de l'école primaire ont été modifiés et la circulaire Apprendre à lire du 3 janvier 2006 n° 2006-003 publiée au Bulletin officiel de l'éducation nationale n° 2 du 12 janvier 2006 précise les méthodes d'apprentissage de la lecture. L'arrêté du 24 mars 2006 modifie l'arrêté du 25 janvier 2002 fixant les programmes d'enseignement de l'école primaire afin de formaliser définitivement les instructions qui s'imposent à tous : « deux approches complémentaires seront utilisées : l'analyse de mots entiers en unités plus petites référées à des connaissances déjà acquises et la synthèse, à partir de leurs constituants, de syllabes ou de mots réels ou inventés... Au début du cours préparatoire, prenant appui sur le travail engagé à l'école maternelle sur les sonorités de la langue et qui doit être poursuivi aussi longtemps que nécessaire, un entraînement systématique à la relation entre graphèmes et phonèmes doit être assuré afin de permettre à l'élève de déchiffrer, de relier le mot écrit à son image auditive et à sa signification possible. Il est indispensable de développer le plus vite possible l'automatisation de la reconnaissance de l'image orthographique des mots. Cet apprentissage exige de conjuguer lecture et écriture. »

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88400

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2676

Réponse publiée le : 8 août 2006, page 8420